

Poste No 70.—Square Western devant être composé de 8 voitures;

Poste No 71.—Angle des rues St-Antoine et des Seigneurs devant être composé de 6 voitures;

Poste No 74.—Square Bellerive, devant être composé de 15 voitures;

D'établir un nouveau poste à l'angle des rues St-Antoine et Atwater pour 10 voitures;

D'établir un nouveau poste sur la rue Notre-Dame, vis-à-vis l'église Saint-Henri, pour 6 voitures;

D'établir un nouveau poste à l'angle des rues Notre-Dame et Vinet pour 4 voitures;

D'établir un nouveau poste, à l'angle des rues Rachel et Saint-Denis, pour 5 voitures;

Un poste à l'angle des rues Closse et Sainte-Catherine, devant être composé de 5 voitures.

Résolu: En conséquence.

5.—Soumise et lue une lettre du surintendant de Police, demandant qu'un règlement soit préparé à l'effet de fermer jusqu'à une heure de l'après-midi, le dimanche, les "Arcades" ou salles de musique où il est chargé un sou pour l'usage des instruments qui y sont installés.

Résolu: De prier M. l'échevin L.-A. Lapointe d'insérer une clause à cet effet dans le projet de règlement concernant la décence et les bonnes moeurs, qu'il est à préparer.

6.—Soumise et lue une lettre du détective Barrett, demandant un congé de trois mois après trente-sept ans de service.

Accordé avec plaisir.

7.—*Résolu:* De présenter au Conseil des rapports favorables à l'incorporation de la Garde du Pape, du "The McGill Chapter of the Delta Upsilon Fraternity," de L'Association des Constables et Détectives spéciaux de Montréal, et du club Bellerive.

Ajournement.

JOHN-J. BARRY,
Secrétaire.

COMMISSION D'HYGIENE ET DE STATISTIQUES

Compte rendu de l'assemblée du 25 avril

Sont présents: MM. les échevins Dagenais, président, O'Connell, Ward, Nault, Lévesque, Marin et Lévy.

1.—*Résolu:* D'accepter la démission de l'inspecteur sanitaire J.-E. Thériault.

Sur proposition de M. l'échevin Marin, il est

Résolu: Que M. Ernest Harrigan soit nommé inspecteur sanitaire en remplacement de M. J.-E. Thériault, démissionnaire.

Sur proposition de M. l'échevin Nault, il est

Résolu: De remercier M. J.-E. Thériault pour les services qu'il a rendus à la Ville pendant qu'il était à son emploi.

2.—M. E. Lespérance, maître-plombier, se présente devant la Commission et demande de ne pas être tenu à enlever les soupapes anti-syphoniques qu'il a posées dans un logement lui appartenant, attendu qu'il avait été compris que ces soupapes seraient tolérées.

Résolu: D'acquiescer à la demande de M. Lespérance.

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est aussi

Résolu: D'abroger la résolution qui permet l'usage des dites soupapes.

Il est aussi

Résolu: De donner avis, par la voie des journaux, que le et après le 1er mai prochain, il ne sera plus permis de poser des soupapes anti-syphoniques dans les cabinets d'aisance ou dans d'autres installations de plomberie; mais si des contrats ont déjà été passés, il sera permis de poser ces soupapes pourvu que l'installation en soit faite avant le 30 juin prochain, et aux endroits où faute d'espace il sera impossible de poser des tuyaux d'évent, devront être installés des cabinets pourvus de valves anti-syphoniques.

3. Une délégation de laitiers de Châteauguay, présidée par M. Reid, maire de cette municipalité, se présente devant la Commission et demande que les vendeurs de crème de Montréal soient requis de garantir la qualité de la crème qu'ils vendent; et qu'une étiquette indiquant la quan-

Cab stand No. 70.—Western square, to be composed of 8 vehicles;

Cab stand No. 71.—Corner St. Antoine and Seigneurs sts. to be composed of 6 vehicles;

Cab stand No 74.—Bellerive square: to be composed of 15 vehicles;

To establish a new cab stand corner St. Antoine and Atwater streets, for 10 vehicles;

To establish a new cab stand on Notre-Dame street, opposite the St. Henry church, for 6 vehicles;

To establish a new cab stand corner Notre-Dame and Vinet streets, for 4 vehicles;

To establish a new cab stands corner Rachel and St. Denis streets, for 5 vehicles.

Cab stand, corner of Closse and Ste. Catherine streets, to be composed of 4 vehicles.

Resolved: Accordingly.

5.—Submitted and read a letter from the superintendent of Police, asking that a by-law be prepared by which music arcades or halls, where one cent is charged for the use of the instruments therein, will be closed on Sunday, until one o'clock in the afternoon.

Resolved: That Ald. L. A. Lapointe be asked to insert a clause to that effect in the proposed By-Law concerning decency and good morals now in course of preparation.

6.—Submitted and read a letter from Detective Barrett, asking for three months leave of absence, after thirty-seven years service.

Granted with pleasure.

7.—*Resolved:* That reports be made to the City Council favoring the granting of incorporation to: "La Garde du Pape," The McGill Chapter of the Delta Upsilon Fraternity, The Association of the Special Constables and Detectives of Montreal, and The Bellerive Club.

Ajourned.

JOHN J. BARRY,
Secretary.

HYGIENE AND STATISTICS COMMITTEE

Report of meeting held the 25th of April.

Present: Ald. Dagenais, chairman, O'Connell, Ward, Nault, Lévesque, Marin and Lévy.

1.—*Resolved:* That the resignation of sanitary inspector J. E. Thériault be accepted.

On motion of Ald. Marin, it was

Resolved: That Ernest Harrigan be appointed sanitary inspector in place of officer J. E. Thériault, resigned.

On motion of Ald. Nault, it was

Resolved: That Mr. J. E. Thériault be thanked for his services while in the employ of the City.

2.—Mr. E. Lespérance, master-plumber, appeared before the Committee and asked that he be not required to remove the water-closet valves he had put into a building (his property), as it had been understood such valves would be tolerated.

Resolved: That said request be granted.

On motion of Ald. Ward, it was also

Resolved: That the resolution permitting the use of such valves be rescinded.

It was also

Resolved: That public notice be given in the newspapers that on and after first of May, next, anti-syphon valves will not be allowed in connection with water-closets or other plumbing fixtures, but contracts already entered into, may be carried out and said valves used, provided, the same are put in before the end of the 30th of June next, and that where back air vents cannot be used, by reason of want of space, anti-syphon closets must be installed.

3.—A delegation of milk-men, from Châteauguay, headed by Mr. Reid, Mayor of the municipality, appeared before the Committee and asked that persons selling cream in Montreal be required to guarantee the quality of the cream; and that a label, showing the quantity of butter